

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



15 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 7 septembre.

Tant que le journal du juste-milieu Lyonnais s'était seul occupé du banquet offert à M. Odilon-Barrot par les patriotes de Lyon, pour en faire le texte de récits inexacts et de commentaires ridicules, nous avons dû ne pas revenir sur ce sujet, et laisser le spirituel organe du parti banquier prodiguer ses drôleries, à propos d'une fête qui lui a causé le plus violent dépit. Ces faits s'étaient passés aux yeux de toute une cité de deux cent mille âmes; ils n'avaient besoin ni d'explication, ni d'attestations pour ceux qui en avaient été témoins, et nous nous amusons même beaucoup de voir cette pauvre coterie qui tombe, s'acharner sur une manifestation qui prouvait d'une manière éclatante, et notre force et sa faiblesse.

Mais aujourd'hui voilà que les feuilles ministérielles de Paris tirent avantage de notre silence et rapportent d'un ton triomphant les articles du *Courrier de Lyon*. Il est de notre devoir de répondre quelques mots à tous ces commérages qui peuvent trouver créance hors de nos murs.

Ces journaux avancent, sur la foi du *Courrier*, que le banquet était à peine de 400 convives.

Il était de cinq cent trente-un. — Le banquet offert à Lafayette, en 1829, n'était pas de 450, et certes personne ne niera que cette fête ne fut alors considérée comme une manifestation fort significative.

Les journaux salariés prétendent que la moitié au moins des convives n'appartenait pas à la ville de Lyon: nous déclarons que le nombre des députés envoyés par les patriotes des départemens voisins n'allait pas à quarante, et que tous les autres convives étaient lyonnais. Il est vrai que ces députés avaient été choisis par un grand nombre de citoyens, et le *Patriote de Saône-et-Loire* nous apprend que les six députés de Châlons avaient été élus par plus de deux cents personnes notables de la ville, ou des environs.

Les journaux salariés rendent compte d'une négociation qui aurait eu lieu entre M. le général Delort et l'honorable M. Couderc, président de la fête, qui avait demandé à l'autorité municipale un piquet de cinquante hommes pour protéger l'ordre autour de la salle du banquet. — Ils ont pris soin d'intervertir complètement le sens de ce qui s'est passé en cette circonstance, et ils prêtent à M. le général Delort des paroles fanfaronnées que, certes, il ne se serait pas permises vis-à-vis de son respectable collègue.

Puisqu'on nous y force, nous rétablirons la vérité des faits, et nous croyons pouvoir garantir l'authenticité de ceux que nous allons raconter. S'il y a dans notre récit des inexactitudes, elles ne peuvent porter que sur des détails insignifiants.

M. Delort n'a pas pu adresser à M. Couderc, le langage inconvenant qu'on lui fait tenir, car il n'a pas eu avec son collègue d'entretien personnel pour cette affaire. C'est le commandant de place, M. le colonel Niepce, qui lui a servi d'intermédiaire pour les communications dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Le piquet n'avait pas été demandé parce qu'on redoutait quelque tumulte parmi les convives; les convives étaient tels que cette crainte eût été ridicule; mais pour protéger l'ordre parmi la foule qui aurait environné la salle, et dans laquelle les commissaires du banquet avaient de très-fortes raisons de croire que des provocations intéressées seraient faites par l'instigation de ceux à qui le désordre aurait profité en cette circonstance. — La preuve irrécusable que c'était-là la seule destination du piquet, c'est que la réquisition adressée, sur la demande du président par le maire de Lyon au commandant de place, portait l'injonction formelle aux officiers du piquet de ne se mêler en rien de ce qui se passerait dans la salle, et de n'intervenir sous aucun prétexte dans ce qui pourrait avoir lieu à l'intérieur.

Puisqu'on fait semblant de ne pas comprendre les défiances des patriotes, nous dirons encore une fois que c'étaient les agens provocateurs seuls qu'ils craignaient, et comme ils étaient bien persuadés de la sagesse du peuple, quelques finesses de police qu'on employât pour le porter au désordre, ils voulaient qu'une force suffisante fût prête à s'assurer des perturbateurs.

Ce n'est pas M. Delort qui a rendu M. Couderc responsable des désordres qui pourraient arriver. C'est, tout au contraire, M. Couderc qui voyant le commandant de place refuser illégalement au nom de M. le général de la division, d'obtempérer à la réquisition de M. le maire (dont le rôle en cette circonstance fut plein de convenance et d'urbanité) crut devoir déclarer à M. le colonel Niepce qu'il le chargeait de la responsabilité de tout ce qui surviendrait de fâcheux.

On voit que jusqu'ici les journaux salariés ne sont pas heureux dans leurs assertions. — Poursuivons :

Le motif du refus que faisait M. Delort, le voici: chacun le jugera.

Quand le président du banquet présenta au commandant de place la réquisition du maire, M. le colonel Niepce lui demanda, au nom du général, si le toast *au roi* serait porté dans le banquet, déclarant que le piquet ne serait point accordé si l'on ne prenait l'engagement formel de porter cette santé.

M. le président, justement surpris que M. le général prétendit imposer ainsi d'autorité un acte d'une pareille nature à une réunion qui n'avait pas à s'enquérir de ses volontés, répondit comme il le devait, que nul engagement ne pouvait être pris à cet égard et qu'il suffisait que cette formalité fût exigée pour que les commissaires du banquet dussent la refuser positivement. — Il pria M. le commandant de place de vouloir bien communiquer sa réponse au général, en lui déclarant que s'il arrivait quelque malheur, le tort devrait en être imputé à celui qui refusait d'exécuter la réquisition légale du maire.

M. le général Delort fit sans doute dans la nuit de sages réflexions, car le lendemain matin le piquet fut accordé sans condition: et grâce aux précautions des commissaires, tout se passa dans le calme le plus parfait.

Seulement, l'autorité qui savait bien si les patriotes désiraient le désordre, ne manqua pas de manifester d'une manière éclatante les défiances qu'il lui plaisait de faire paraître. Pendant la durée de la fête, autour de la salle, dans un lieu et à une heure où jamais en cette saison l'on n'a fait manœuvrer les troupes, trois bataillons s'exerçaient bruyamment.

Si nous en croyons des rapports qui ne peuvent être inexacts, chaque soldat avait reçu douze cartouches.

Un commissaire de police, en habit noir, était sur les lieux et accompagnait M. le commandant de place, qui y resta pendant toute la durée du banquet.

Le public peut juger maintenant qui, de l'autorité ou des patriotes, a montré dans sa conduite le plus de dignité et d'amour de l'ordre.

Les journaux salariés font de très-longs commentaires sur l'absence du toast *au roi*, et comme ils sont payés par le ministère actuel, ils font tomber la responsabilité de cette omission sur M. Odilon-Barrot.

Nous croyons pouvoir assurer que c'est à tort qu'ils en agissent ainsi: M. Barrot n'est et ne pouvait être pour rien dans toute cette affaire. Invité à cette fête, notre illustre convive ne devait pas en régler le cérémonial. La liste des toasts avait été arrêtée avant même qu'il ne fût dans nos murs, par une commission qui, sans doute, avait examiné à loisir la question de savoir s'il convenait ou non de porter la santé de Louis-Philippe.

Il faut croire qu'elle avait eu ses raisons pour ne point placer ce toast au nombre de ceux qui devaient être portés. Si sa décision a excité des mécontentemens, nous pouvons assurer qu'elle a satisfait aussi beaucoup de personnes de notre connaissance qui voyaient de nombreux inconvéniens dans cette formalité monarchique.

Quant aux commentaires dont cette omission fournit le texte aux journaux salariés, nous n'avons rien à en dire. Ils pourront à cet égard écrire tout ce qui leur plaira et pousser leurs suppositions aussi loin qu'ils voudront sans que nous prenions la peine de leur donner un démenti.

VENDEE.

Le gouvernement recueille aujourd'hui les tristes fruits de son incurie dans les affaires de la Vendée. L'insurrection se réorganise dans les départemens de l'Ouest, et le brigandage s'y exerce avec de nouveaux excès. La campagne, disent les journaux et les lettres qui viennent de cette partie de la France, la campagne est devenue inhabitable, les bourgeois fuient dans les cités, car les personnes et les propriétés sont attaquées à la fois par la chouannerie. Tels sont les résultats du système d'inertie du 13 mars.

Nous savons certainement combien est vaine cette levée de boucliers; le gouvernement, lui, n'a rien à en redouter, et tant que les puissances du Nord ne viendront pas se coaliser avec l'ouest de la France, les légitimistes dépenseront fort improductivement leur argent et leur sang.

Mais parce que le danger est peu formidable, nous n'y voyons pas une raison suffisante pour que le ministère s'endorme et attende paisiblement que la guerre civile ait cessé par l'épuisement des partis. Cette classe moyenne de la Vendée, qui a salué avec tant d'enthousiasme la révolution de juillet, n'est-elle pas portée à maudire un régime qui la laisse exposée aux fusillades assassines de la chouannerie?

Il est vrai que dans l'ouest comme dans le midi de la France, le juste-milieu n'est représenté que par les agens de l'autorité, et que les partis aux prises sont ceux que le juste-milieu ne peut souffrir; ainsi, quand un chouan surprend un patriote et le tue, le ministère reste aussi indifférent que si un légitimiste succombait sous les coups d'un patriote. Si cette supposition est fautive, le gouvernement, du moins, a le tort de le rendre vraisemblable; puisqu'il paraît croire à la sincérité d'une diplomatie qui de tems en tems laisse tomber, à nos prières, des paroles de paix et de neutralité, on conçoit qu'il puisse désirer moins vivement que personne, la fin d'une guerre civile dans laquelle le parti qui triomphera n'aura pas beaucoup de raison pour être partisan d'un système qui l'a pour ainsi dire abandonné à lui-même.

Les journaux ministériels répondent que 100,000 soldats sont à la piste de la chouannerie, et qu'il est impossible de faire de plus grands efforts pour étouffer l'insurrection. Sans doute, sous le rapport de la force militaire, à part le rappel de quelques chefs habiles, les mesures que le gouvernement a prises sont à l'abri de nos critiques. Le despotisme soldatesque n'est pas la qualité qui manque au pouvoir. Mais cela suffit-il? Une armée nombreuse, éparpillée dans le Marais et dans le Bocage, est suffisante assurément pour prévenir et dissiper le rassemblement des masses en insurrection; mais ces masses n'existent pas à travers les fossés et les haies dont le pays est couvert, et il devient évident que si l'on se borne à ces mesures qui, dans d'autres lieux seraient puissantes, les malheureux habitans de ces contrées sont destinés à se voir encore long-tems les victimes des fanatiques agens de la légitimité.

Quels moyens fallait-il donc employer pour pacifier ces départemens où nos absolutistes et la dynastie déchue n'ont cessé, pendant leur règne, de répandre de l'or, des grâces, des pensions et toute espèce de bienfaits?

Cette population qu'on soulève avec tant de facilité, est pauvre et malheureuse. On devrait la soulager, opposant à l'argent et aux promesses d'Holy-Rood, le dégrèvement de quelques impôts qui pèsent trop lourdement sur elle. On devait, avec des soldats lui envoyer des ingénieurs, pour combler ces fossés, raser ces haies profondes et ouvrir des routes, qui auraient procuré du travail et un salaire assuré aux familles indigentes, tout en établissant à-la-fois des communications faciles et rapides pour la circulation des forces militaires et le transport du matériel. On devait surtout dans le principe ne pas transiger avec les principaux chefs de bande arrêtés par nos soldats qu'ils assassinaient, ne pas accorder ces sauf-conduits, cette protection inouïe qui a fait croire un instant à l'alliance des carlistes avec le juste-milieu indifférent et inactif à la première nouvelle des excès de la chouannerie.

Il est bien tems aujourd'hui, que le gouvernement reconnaît les déplorables conséquences de son fatal système, il est bien tems d'entrer, pour en finir, dans une voie exceptionnelle contre laquelle le 13 mars s'était élevé avec tant de chaleur il y a près d'un an, à la tribune de la chambre, en répondant aux mandataires de l'Ouest qui réclamaient pour leur pays désolé des mesures énergiques et non un régime exceptionnel. On feignait de ne pas les comprendre alors, et l'on adopte maintenant des moyens qu'ils n'indiquaient pas.

Est-il prudent de souffrir sur le territoire français, une princesse proscrite, qui le traverse impunément dans tous les sens et appelle la révolte sur ses pas? Nous convenons qu'il est déplorable d'avoir à sévir contre une femme qui croit jouer le rôle d'une héroïne en se lançant à travers des populations ennemies pour reconquérir le trône de son fils. La présence de cette princesse, aveugle instrument d'une faction incorrigible, suffit pour entretenir l'exaspération des contre-révolutionnaires. On croyait, il y a quelques mois, que le ridicule des menées impuissantes de la duchesse de Berry, ne lui permettrait qu'une courte apparition sur cette scène, où elle a été si pitoyablement jetée. Aujourd'hui, le gouvernement ne doit plus voir en elle un jouet animé et disparaissant à l'approche de nos soldats sans laisser de traces. La princesse échappe sur un point pour entretenir sur un autre le feu de la guerre civile. Il ne s'agit plus de savoir si un arrêt de mort pourrait être porté contre une femme prisonnière de guerre, cette question importe peu aux victimes des brigandages commis sous ses yeux, et encouragés par elle, il faut à tout prix qu'on délivre de sa présence les localités re-

gardées comme le foyer de ses conspirations. C'est-là la première condition de succès dans les affaires de la Vendée.

P. V.

Nous extrayons de la correspondance de la *France Nouvelle*, journal ministériel écrit dans les bureaux mêmes de M. de Montalivet, le petit article suivant :

LYON, 1^{er} septembre.—Je sors de l'audience : le *Précurseur* vient d'être acquitté pour la deuxième fois ; il était accusé d'offense envers la personne du roi.

Cette fois, c'est M. Barrot qui a porté la parole. L'habitude de l'avocat l'a emporté sur l'homme politique : le chef de l'opposition, qui se fait modéré depuis quelques jours, a complètement disparu pendant tout le plaidoyer ; c'était une philippique des plus violentes. Mais l'honorable député s'est aperçu du mauvais effet que son discours avait produit sur le jury, et dans sa réplique toute mielleuse il s'est appliqué à toucher les jurés : il y est parvenu, car les récusations ayant été exercées de part et d'autre aussi complètement que possible, les jurés qui restaient étant de braves gens de la campagne, peu habitués à entendre plaider, se sont laissés entraîner facilement à tous les lieux communs de l'éloquence du palais.

Les braves gens qui composent le jury doivent être bien flattés de l'estime qu'on paraît avoir pour leur jugement. Ils peuvent comprendre, par ce peu de mots, quel cas on fait, dans les antichambres du Château, d'eux et de leur intelligence. Ils n'ont pas oublié sans doute le peu de mots que M. l'avocat-général laissait tomber d'un air de dédain dans la 3^e et la 4^e affaire du *Précurseur*, après deux et trois acquittements successifs.—Certes, s'ils eussent condamné le *Précurseur*, on n'aurait pas assez d'éloges hyperboliques à donner à leur profond jugement, à leur dévouement éclairé pour le trône de juillet. Mais ils ont protégé la presse contre les passions du pouvoir, et le pouvoir se raille d'eux agréablement.

—Qu'ils se consolent toutefois ; ils ont pour eux leur conscience ; ils y doivent trouver la satisfaction d'avoir rendu au pays en général et à Lyon en particulier un service qui ne sera pas oublié.—Ils ont rempli, malgré toutes les intrigues, un devoir civique avec courage et discernement. Ils ont prouvé, en protégeant la liberté d'écrire, qu'ils comprennent mieux que les jeunes et vieux capables qui entourent le trône les véritables élémens du droit politique et les intérêts réels du pays. Cela vaut bien les quolibets hautains des courtisans.

Le journal du parti-banquier s'indigne ce matin à la nouvelle rapportée dans le *Constitutionnel*, du refus fait par le roi Guillaume de Hollande de recevoir la notification du mariage de la princesse Louise avec Léopold. Il fait, à ce sujet, une magnifique tirade sur l'honneur national, et déclare qu'à ses yeux le gouvernement serait déshonoré, s'il n'exigeait pas une réparation immédiate de cet affront, même par les armes, s'il le faut.

Ainsi, des gens qui n'ont pas voulu la guerre, quand la guerre aurait sauvé la Pologne, affranchi le Piémont, la Savoie et l'Italie, et assuré les frontières du pays, poussent le zèle monarchique jusqu'à l'exiger pour une faute d'étiquette. Ainsi ces hommes, qui nous disaient d'un air capable, que le sang français ne devait être versé que pour la France, et qui trouvaient bon qu'on laissât lâchement écraser nos alliés naturels, ces hommes qui ne voulaient pas troubler le repos de l'Europe quand il s'agissait seulement de l'honneur de la France, demandent maintenant qu'on sacrifie nos soldats pour réparer une inconvenance commise envers une jeune femme.

Le *National* annonce ainsi une nouvelle saisie dont il a été l'objet :

Le *National* a été arrêté aujourd'hui à la poste et dans nos bureaux. Un article de dix lignes, relatif à l'enquête sur les exécutions nocturnes du pont d'Arcole, a servi de prétexte à cette saisie. Nous en appelons à ceux de nos lecteurs qui ont reçu ce numéro, et nous les engageons à relire l'article dans lequel le parquet a voulu trouver un délit d'outrages envers les magistrats. Quant à nous, qui voyons chaque jour les journaux de la police insulter au jury qui a prononcé notre dernier acquittement, nous ne savons que penser de cette nouvelle rigueur des gens du roi.

Nous ne pouvons concevoir, en effet, que le *National* ait été saisi pour le peu de lignes qu'il a consacrées aux investigations si lentes de la justice relativement aux assassinats du pont d'Arcole. D'après les apparences, la police a joué dans ces événemens nocturnes un rôle qui ne sera pas propre à la laver de ses souillures précédentes. Nous pensons qu'il ne serait pas du tout prudent de sa part de donner lieu à des poursuites qui appelleraient sur ces horribles faits d'éclatantes lumières. Aussi, les poursuites qui doivent nécessairement accompagner la saisie pour montrer du moins qu'elle peut être justifiée, ne seront pas intentées contre le *National*, nous en sommes persuadés. Les commentaires de ce journal sur les exécutions du pont d'Arcole, ont, comme il le dit lui-même, servi de prétexte à cette saisie, tandis que dans une autre partie du même numéro, la police, avec ses yeux de lynx, a rencontré quelques passages qu'elle n'aurait osé incriminer sans rougir de honte et de ridicule, quoiqu'elle soit habituée à ne rougir de rien, passage qu'il fallait cependant soustraire à la publicité.

Au Rédacteur de la Gazette de France.

Monsieur,

Dans mon projet de Compte-rendu j'ai dit :

« Les hommes du 13 mars ont rassemblé une chambre de

monopole, comme s'il suffisait de 150 mille électeurs pour représenter avec sincérité, avec plénitude, la volonté de 35 millions d'hommes. »

En rappelant ce passage dans votre feuille du 2 septembre, vous ajoutez :

« M. de Cormenin était monopoleur ; il ne veut plus l'être ; il s'est amendé. Il n'y a rien là que de très-honorable. »

Vous avez raison, Monsieur, il est honorable de se rétracter lorsqu'on a commis une faute ; mais encore, pour se repentir, faut-il avoir péché. Or, quoique je ne prétende pas être infailible, je n'ai pas péché de la sorte, tant s'en faut. C'est plutôt, dit-on, par l'excès contraire.

Le principe sur lequel j'ai fondé mes votes comme député, et mes théories comme publiciste, est la souveraineté du peuple.

Or, si le monopole est l'expression du privilège de quelques-uns, la souveraineté du peuple est l'expression du droit de tous.

Eh bien, j'ai tiré une à une toutes mes conséquences de ce principe universel.

J'ai refusé de voter la charte de 1830, parce que je n'avais pas reçu de mandat constituant des électeurs de la charte de 1814 qui, dans tous les cas, n'aurait pu me le donner.

J'ai cru à cette époque, et (si l'exécuteur des œuvres de la pensée, M. Barthe ne me le défendait), je pourrais bien m'aviser de croire encore qu'un congrès national, élu par le peuple, pouvait seul exprimer la volonté du peuple, organiser un mouvement, proclamer des chartes et distribuer des couronnes.

Député du monopole, j'ai du moins accompli mon mandat comme si j'eusse été député du peuple, et sans prétendre excuser le vice de mon origine, j'ai marché à larges pas dans les voies de la nationalité. J'ai écrit et voté contre la loi électorale, parce qu'elle violait l'égalité du suffrage universel.

J'ai écrit et voté contre le monopole universitaire, parce qu'il violait la liberté de l'enseignement.

J'ai écrit et voté contre la loi municipale, parce qu'elle violait le droit qu'ont les communes de choisir leurs administrateurs.

J'ai écrit et voté contre la loi sur la presse, parce qu'il n'y aura pas de liberté de presse en France tant que subsisteront les cautionnements préventifs, les privilèges d'imprimeur, les impôts de timbre, les jurés choisis par les préfets, les saisies qui étouffent, les amendes qui confisquent, les fonds de police qui amortissent, les prisons qui torturent, et les pénalités de l'échafaud qui tuent les écrivains.

J'ai écrit et voté contre la loi qui suspendait les élections de la garde nationale et des municipalités, parce qu'il n'y a pas une seule mesure d'exception qui, demandée d'abord au nom de la liberté, ne finisse bientôt après par se tourner contre elle.

J'ai écrit et voté contre la loi sur la pairie, parce qu'outre ses impossibilités pratiques, elle contient une double et radicale infraction au principe de la souveraineté nationale, celle de l'impuissance originelle du mandat et celle de l'élection ministérielle.

Enfin j'ai écrit et voté contre le budget, parce que je ne me suis guère soucié, je l'avoue, de remettre l'argent du pays à des gens qui servent si mal le pays.

Voilà ce que j'ai dit et fait. Pourquoi le cacherais-je ? Le secret qui dans l'urne parlementaire enveloppe les lois, accuse la mollesse de nos mœurs et la corruption du gouvernement. Tout citoyen, dans un pays libre, devrait professer publiquement et à haute voix, ses opinions, ses écrits et ses votes.

J'ai l'honneur, etc.

CORMENIN.

Amiq

On lit dans le *Patriote Franco-Comtois* :

Qu'on suive sans prévention la marche de l'opposition patriotique depuis la proclamation de Louis-Philippe au trône français, et qu'on dise si cette opposition s'est démentie une seule fois ; si elle a fait autre chose que de réclamer l'exécution de promesses que les Français durent croire sacrées ; que de vouloir des institutions en harmonie avec le trône fondé par et pour le peuple ; qu'on dise si cette opposition, poursuivie presque exclusivement et avec un acharnement sans exemple, a eu d'autres vœux, d'autres pensées que pour la dignité du pays, la plus grande gloire de la France ?

Qu'a donc retiré le pouvoir de ces poursuites inconsidérées ? Un dixième à-peu-près seulement des accusations portées contre les différentes feuilles des deux oppositions a été suivi de condamnations. On a pu ruiner par des amendes exorbitantes les fondateurs de quelques journaux ; mais est-ce donc là le succès dont puissent s'enorgueillir les gouvernans ? Ces condamnations leur ont-elles valu un seul partisan de plus ?... Elles n'ont fait qu'irriter les esprits, aliéner à la couronne de bien précieux, de bien utiles auxiliaires ; et qu'on nous dise alors s'il est possible d'aspirer à de pareilles victoires ? Mais ces victoires, de combien de défaites sanglantes n'ont-elles pas été achetées ! Et ces défaites, que de désaffections elles ont valu au gouvernement !

Hommes du 13 mars, voilà les faits : osez nier les résultats déplorables qu'ils ont pour ce trône que vous aviez mission de consolider.

La plus révoltante de toutes les accusations, vous n'avez pas craint de la tenter contre un des écrivains les plus recommandables de l'époque : le *National* vous semblait une victime digne de vous ; la mort, voilà la peine que vous osâtes réver pour son gérant, et pour la première fois vous nous avez donné l'affreux spectacle d'un magistrat regrettant publiquement de ne pas voir une tête de plus dévouée au fer des lois ! dans le sanctuaire de la justice, du haut de son siège, un procureur-général a proclamé ses regrets d'avoir un accusé de moins à poursuivre ! C'était la tête d'Armand Carrel que voulait M. Persil !!! Il vivra, cet écrivain courageux, dont le talent et le patriotisme effraie l'incapacité d'un cabinet dont le système passera à la postérité comme une

flétrissure ! Il vivra pour prêter son appui à une opposition qui chaque jour s'augmente de vos défaites. Le jury est là à Paris l'acquiescement du *National*, soit qu'il prononce à Lyon la non culpabilité du courageux rédacteur du *Précurseur*, dit assez quelle opinion domine la France, de quel côté est le pays.

A. M.

PARIS, 5 septembre 1832.

(Corresp. particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Aujourd'hui on a encore ouvert le *Moniteur* avec une certaine curiosité, mais ce n'était pas pour y chercher le changement de ministère. On voulait voir s'il répondrait à la nouvelle donnée par le *Constitutionnel*, du refus du roi de Hollande de recevoir la notification du mariage de la princesse Louise avec le roi Léopold. Au lieu de cela, c'est l'avis de la réponse de l'Angleterre à cette notification que l'on y a trouvé.

On prétend, dans le monde ministériel, que Guillaume s'est excusé de recevoir cette notification sur ce qu'il n'a pas encore reconnu le roi Léopold. L'excuse serait assez mauvaise ; mais au surplus, quelle nécessité y avait-il à s'exposer à cette impolitesse, en faveur d'un roi qui, si l'on en croit certains bruits, favoriserait des armemens clandestins dans les ports hollandais pour la Vendée ? Et à propos de la Vendée, voici M. Ducauffault, député patriote, après avoir été jadis royaliste fervent, qui reçoit des Nantais un accueil qui montre bien que Nantes ne sympathise pas avec le juste-milieu. Mais le ministère se venge à Paris, en faisant peser sur la presse de nouvelles poursuites. Hier on a saisi le *National* sous le prétexte d'un outrage à la magistrature, à l'occasion d'un article où il demandait des nouvelles des instructions suivies pour les meurtres de la place Vendôme et l'affaire du pont d'Arcole ; mais on croit qu'en réalité, c'est qu'on a voulu empêcher d'arriver en province un article dans lequel on faisait un appel à l'opinion bonapartiste de se réunir à l'école américaine. Il est vrai qu'en même temps, le juste-milieu les appelle à lui, et le moyen d'assurer l'effet de son éloquence, était de parler seul.

En même temps, on a saisi hier une brochure de M. Sosthènes de Larochefoucauld. Cet opuscule légitimiste ne méritait pas tant d'honneur, mais on veut des poursuites à toutes forces, et puis quand le jury, fatigué de ces procès, acquitte les prévenus, on fait dire par le *Journal des Débats* que ceux-ci ont renié leurs doctrines à l'audience. C'est un moyen de se donner raison.

À cela près des débats de la presse, le monde politique est fort calme. On jase bien par-ci par-là des changemens ministériels. On dit que la question ministérielle se décidera par un vote sur la présidence de la chambre des députés.

— La polémique continue vivement sur la question de l'alliance avec la Russie. Ce que l'on peut dire de plus décisif à ce sujet, c'est qu'avec l'alliance russe on peut songer, dans certains cas donnés, à reprendre la frontière du Rhin, et qu'avec l'alliance anglaise il n'y faut jamais songer.

Au milieu de tout cela, la bourse reste fort calme. Aujourd'hui les cours ont cependant été plus fermes qu'hier.

— Le *Journal de Rouen* propose avec raison à la France le rôle du juge dans l'Huître et les Plaideurs, à propos des démêlés sur la navigation de l'Escaut et celle des eaux intérieures.

Il voudrait qu'on mit la Belgique et la Hollande d'accord par la construction d'un chemin de fer du Havre à Strasbourg. Il est certain qu'il y a toute une révolution commerciale dans ce projet depuis long-temps conçu, et qu'un gouvernement à vues larges et élevées encouragerait de toutes ses forces.

— La *Melpomène*, destinée pour Cherbourg, n'avait pas encore quitté Brest le 1^{er} septembre. Le *Suffren*, à qui l'on donne la même destination, a plus de cent hommes aux hôpitaux, dont quelques-uns atteints du choléra. On renvoie un assez bon nombre de marins en semestre. Tout cela n'annonce pas ce redoublement d'activité dans les armemens dont on avait parlé.

— M^{me} la comtesse Claudine Polowski, si célèbre par les grands services qu'elle a rendus aux patriotes polonais, est arrivée à Strasbourg. Les Polonais qui se trouvent en cette ville se sont empressés de lui faire visite.

— Le canot, construit à Cherbourg pour les promenades de la famille royale, est arrivé à Neuilly sans accident. Le roi en a paru très-satisfait, et il lui a donné le nom de la *Reine des Belges*. C'est un bâtiment qui tient de la jonque chinoise et de la gondole vénitienne. Il va recevoir quelques embellissemens en dorures, glaces, etc., et formera un très-beau bateau de plaisance. On assure que le roi a très-généreusement récompensé les marins chargés de l'amener du Havre à Neuilly.

— Le bruit qui annonçait la convocation de nos chambres pour le 15 octobre est tombé comme tant d'autres ; mais on apprend de Bruxelles que les questeurs des deux chambres ont reçu l'avis de tout disposer pour que la session des chambres belges puisse s'ouvrir le 15 septembre. En France, on serait sûr de n'avoir pas une chambre complète en la convoquant à si bref délai ; mais en Belgique où l'on arrive en un jour de l'extrémité du territoire, il suffit de s'y rendre une semaine d'avance.

— On sait que M. Audry de Puyraveau avait mis en loterie trois de ses propriétés. Le tiers au plus des billets ayant été placé, M. de Puyraveau, en conformité de son prospectus, a fait connaître qu'il retirait deux de ses propriétés de l'adjudication. C'était aujourd'hui le 1^{er} tirage. Les numéros sortis à la loterie de Paris, sont : 30, 29, 57, 77, 15.

— Les saint-simoniens se promettent maintenant à eux Paris, sans qu'on fasse beaucoup plus d'attention à eux qu'aux Turcs et aux Arméniens, dont ils ont emprunté la barbe. Il y a deux jours, on avait placardé dans quelques

un portrait du père Enfantin, gravé en bois et grossièrement fait, avec une complainte où l'on traitait les saint-simoniens de jésuites modernes. Cette manœuvre de basse police a passé presque inaperçue. Mais ce qui inquiète bien le peuple, c'est le renouvellement presque journalier des assésinats. Depuis qu'on a fait de Vidocq un personnage politique, il néglige la police de sûreté, tout fier sans doute d'avoir été conduit à la cour le 5 juin, un soir, dans le carrosse de M. Gisquet.

— La suspension de la vente de la poudre dans les campagnes contrarie beaucoup les chasseurs, et avec d'autant plus de raison que les débitans renvoient ceux-ci aux maires pour avoir des permissions, et que les maires déclarent n'avoir aucune instruction à ce sujet.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 3 septembre.
(Correspondance particulière.)

Le bruit qui s'est répandu que la solution de nos affaires était ajournée au printemps prochain a pris beaucoup de consistance, surtout depuis qu'on a vu les journaux ministériels garder là-dessus le silence le plus complet; mais les Belges sont tellement habitués à attendre, qu'ils crient et se plaignent tout haut sans cependant s'inquiéter au fond plus qu'à l'ordinaire.

Une des causes extrêmement graves de mécontentement et de déplaisir pour la Belgique, c'est la résolution qu'on aurait prise de la réduire à son existence purement agricole. Cette nouvelle a produit un effet singulier. Elle a rallié pour la première fois depuis la révolution, les patriotes et les orateurs. Comment, se disent-ils les uns aux autres, c'est au vieux régime espagnol qu'on veut nous ramener. Nous n'aurons plus ni commerce ni industrie! On nous rendra l'ancien régime avec ses abus et ses inconvénients, mais sans aucun de ses avantages, et nous serons privés de tous les biens que nous devons à la civilisation moderne! Ce machiavélisme de la conférence pour dégoûter les Belges de la liberté, augmente leur fureur à un point que je ne saurais vous décrire. L'idée seule d'un avenir pareil révolte jusqu'aux plus tiédés, et si la politique de la conférence doit avoir cette tendance, le pays, j'en suis sûr, changera entièrement de face. Dans une autre lettre, je vous entretiendrai spécialement de ce sujet, qui est pour nous de la plus haute importance.

Les préparatifs de la fête que les sociétés réunies de Bruxelles doivent donner au roi et à la reine n'ont pas discontinué, et on espère qu'elle aura lieu prochainement, pourvu toutefois que le choléra diminue encore d'une manière sensible, car il est toujours assez violent, surtout dans la ville basse.

Nauplie, 1^{er} août.

Le 29 juillet, les Français ont célébré ici, par de grandes fêtes, l'anniversaire de la révolution de 1830. Tous les navires de la division française étaient pavoisés: salves, galas, feux d'artifice, rien n'y a manqué. La population grecque a pris une part sincère à ces fêtes; et je vous annoncerai comme une chose digne de remarque, que les Russes et les Autrichiens eux-mêmes n'y sont pas demeurés étrangers. Dès le matin, la nouvelle s'était répandue que la corvette l'Emulation, arrivée de France, avait apporté à l'amiral Hugon le traité définitif qui donne un roi à la Grèce; cette nouvelle a causé une joie générale, et n'a pas peu contribué à donner de l'éclat aux fêtes en l'honneur de la révolution française.

Navarin, 8 août.

La guerre civile continue toujours. Nikéas, qui, ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, est venu au secours de Colocotroni, a remporté plusieurs avantages sur les Arcadiens: il est dans ce moment maître de toute l'Arcadie. Koshosko a été attaqué sous les murs de Coron par les Moréotes et les Candiotes. Il a été entièrement battu; et il est infailliblement tombé, lui et les siens, entre les mains des adversaires sans l'intervention d'un détachement français qui est arrivé fort à propos pour protéger sa retraite. Colocotroni est seul maître de la campagne et continue d'intercepter les communications: c'est toujours, dit-il, pour le roi de la Grèce qu'il combat. En attendant il ravage tout, et il ne tiendra pas à lui qu'à son arrivée le nouveau souverain ne trouve plus qu'un vaste cimetière pour royaume.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

1^{re} SECTION.

Audience du 4 septembre.

Suite et fin de l'affaire Crouy-Chanel.

On entend les témoins à décharge. M. Fonvielle rapporte une conversation dans laquelle l'accusé lui a parlé de la visite de l'individu connu sous le nom de François, de la part qu'il devait prendre dans l'emprunt du Saint-Siège, et du dépôt des quatorze billets de banque.

M. Chaullin, papetier, après avoir examiné les feuilles de papier et les billets saisis, se range à l'opinion de M. Didot.

M. Desgranges, rappelé, persiste dans son avis.

M. Dastier, officier d'état-major, fait une déposition favorable sur la probité et la délicatesse de l'accusé. Il déclare qu'il a traduit pour M. de Crouy-Chanel des lettres italiennes venues de Rome, dans lesquelles on l'invitait à se rendre promptement en cette ville.

M. de Viscorps: On savait que j'étais lié avec M. de Crouy. Quelqu'un m'ayant averti, je prévins Auguste de Crouy, et lui dis qu'il était surveillé par la police; que ses lettres étaient cachetées; je lui répétai même le passage d'une lettre de son frère qu'il avait dû recevoir le matin.

M. le président: De qui teniez-vous ces faits?

Le témoin: Je ne puis nommer personne.

L'accusé: A l'époque du procès du marché des fusils, c'est moi qui ai fourni à M. Lavagnino et à M. le général Dubourg les renseignements qu'ils ont donnés à la cour sur la valeur des armes en Angleterre. La police a voulu me faire tomber dans un guet-apens. Ainsi l'inconnu qui s'est présenté chez moi m'a demandé si j'étais membre d'un comité royaliste. C'était une conspiration dans laquelle on aurait voulu

me faire entrer; comme on n'a pu réussir, on a cherché à me perdre par d'autres moyens.

M. Andrielle, ancien gérant de la compagnie du Guadaluara: Je suis en contestation d'intérêt avec l'accusé: quant à sa moralité, je ne puis en parler qu'en termes honorables, et j'ajouterai que si la société a fait de mauvaises affaires, une des principales causes du peu de succès de notre entreprise est la facilité et la confiance du caractère de l'accusé.

M. Delapalme, avocat-général, a soutenu l'accusation. Après la plaidoirie de M. Mermilliod, et une demi-heure de délibération le jury a déclaré l'accusé non coupable.

DÉPARTEMENTS.

On se rappelle l'horrible tentative d'assassinat machinée contre M. le maire de Mamers (Sarthe), et M. Bonnet, ancien sous-préfet de l'arrondissement. (Voir le Journal de Rouen du 5 août.) Une des boîtes meurtrières adressées à ces deux fonctionnaires avait été ouverte avec précaution, et l'on y avait trouvé quatre canons de pistolets chargés. La seconde boîte a été l'objet d'une autre épreuve: on a suivi les indications données dans la lettre d'envoi, et frappant dessus en ayant soin de mettre à l'abri celui qui faisait l'expérience, on l'a fait éclater avec un épouvantable fracas, et lançant des projectiles dans toutes les directions. Ainsi, sans l'excessive minutie de l'assassin dans ses instructions, qui a inspiré des soupçons à ceux dont il voulait faire ses victimes, ceux-ci auraient infailliblement péri.

Au reste, cette expérience est à-peu-près le seul acte de procédure auquel on se soit livré. Le tribunal, juges et parquet, est composé absolument comme avant la révolution; il agit avec la plus inconcevable mollesse, pour ne rien dire de plus; il est donc fort probable que les investigations, ainsi dirigées, laisseront cette odieuse trame dans une obscurité absolue.

Cette mollesse n'est point particulière à l'affaire dont il s'agit. On la remarque dans toutes les instructions de procès relatifs à la chouannerie. Les résultats de l'apathie calculée des magistrats sont si scandaleux, que beaucoup de personnes de Mamers, qui, au mois de mai prirent les armes avec le plus grand empressement pour combattre la rébellion, disent maintenant que pareille occasion se représentant, elles ne se donneraient pas la peine de se déranger. C'est ainsi qu'un malheureux système de tolérance et de ménagement pour des ennemis déclarés, fait successivement perdre au gouvernement né de la révolution de juillet, l'affection et l'appui de ceux-là seuls qui peuvent le défendre efficacement.

NOUVELLES.

Par ordonnance du 30 août le collège du premier arrondissement électoral du département de la Meuse, est convoqué à Bar-le-Duc, pour le 22 septembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Gillon, nommé procureur-général à Amiens. (Moniteur.)

— Le 1^{er} de ce mois, le roi a reçu le premier président de la cour des comptes en audience particulière. Ce magistrat a remis à S. M. le rapport annuel de la cour. (Idem.)

— Une lettre que nous recevons de Bagnères-de-Bigorre, mentionne un fait assez étrange. Il paraît que les nobles malades qui s'y sont rendus cette année, ont adopté pour insigne le ruban blanc et la fleur de lys d'argent, et que l'impunité est acquise à l'audace de leurs manifestations légitimistes. L'autorité ferme les yeux; si l'on en croit le bruit public, elle aurait reçu l'ordre exprès de tolérer cet étalage insultant de tous les oripeaux bourbonniens, et de réserver les rigueurs de sa police et de sa surveillance pour les rares patriotes mêlés à la cohue des débris de la vieille cour.

Nous attendons de nouveaux renseignements pour flétrir cette autre lâcheté de nos hommes du juste-milieu. Le fait aura dû retentir, si nos informations ultérieures en confirment la gravité. (Patriote de Toulouse.)

— Le gouvernement romain vient de négocier à la maison Rothschild, la seconde moitié de l'emprunt de six millions de piastres romaines qu'il avait à réaliser en octobre 1851, et dont il s'était décidé à ne placer alors que la moitié seulement. Cette seconde partie de l'emprunt romain est prise par la maison contractante au cours de 72 1/2 p. 100, soit 10 p. 100 plus cher que la première. On voit que le gouvernement pontifical n'a rien perdu pour attendre. (Courrier Français.)

— Il est de fait que l'ordonnance qui autorise une exposition, pour le 1^{er} décembre, des sujets de peinture et autres, a été signée hier.

— Le ministre de la guerre a décidé (15 août) que les sous-officiers et caporaux ou brigadiers, en congé d'un an, pourront, s'ils font partie des cadres constitutifs de l'armée, être remplacés dans ces cadres pendant leur absence, et qu'en cas de retour à leur régiment, ils ne déposséderont pas ceux qui les auront remplacés, mais seront mis à la suite, en attendant les premiers emplois de leur grade qui viendront à vaquer. Cette décision du ministre est applicable à toutes les armes. (Idem.)

— L'affaire du Carlo-Alberto sera appelée jeudi prochain, 6 septembre, à la cour de cassation. Il y a deux demandes formées par le procureur-général à la cour royale d'Aix, et sur lesquelles la cour de cassation statuera tout à-la-fois: l'une en cassation de la partie de l'arrêt qui ordonne de reconduire les accusés sur le territoire sarde; et l'autre en renvoi, pour cause de sûreté publique, de l'affaire devant une autre cour d'assises. A l'ouverture de l'audience, M. le conseiller Ricard lira son rapport sur les demandes; M. le procureur-général Dupin portera ensuite la parole; puis après viendront les plaidoiries de M. Hennequin et des autres avocats des accusés.

Il paraît que M. Hennequin avait demandé la remise de cette affaire au 15 décembre; mais la cour s'est assemblée jeudi dernier et a décidé que l'affaire serait rapportée à la plus prochaine audience, toutes affaires cessantes. (Idem.)

— M. Sauvo, rédacteur en chef gérant du Moniteur, était cité à la 6^e chambre de police correctionnelle, à la requête de M. de Kergorlay, qui se plaignait d'avoir été diffamé par la feuille officielle.

M. de Kergorlay, impliqué dans la conspiration de Marseille, crut devoir répondre à des faits renfermés dans le rapport de M. le commandant de la huitième division militaire, inséré au Moniteur du 9 mai dernier. Il fit à cet effet parvenir une lettre au gérant du Moniteur, rectificative de quelques assertions du rapport. On remarquait dans cette lettre, entre autres passages, ceux-ci:

« Les légitimistes, . . . en vertu de la double abdication de S. M. le roi Charles X et de son auguste fils, considèrent et ne peuvent pas considérer Henri V comme leur roi légitime, momentanément empêché, par une usurpation agonisante, d'exercer sous la régence nécessaire de son admirable mère, pendant sa minorité, ses fonctions royales. »

M. Sauvo se refusa à insérer cette lettre. De là, plainte du noble comte.

Le tribunal a remis la cause à huitaine pour prononcer le jugement.

— Le scandale produit par les procès du Corsaire et du National a vivement mécontenté plusieurs employés de la police et plusieurs commissaires, qui ont résolu de donner leur démission. Il existe d'ailleurs entre M. M. Gisquet et Vidocq des relations trop intimes pour ne pas devenir dégra-

dantes pour ceux qui s'y trouvent soumis. Le 5 juin, M. Gisquet, pâle et défait, se présenta à l'état-major de la garde nationale, s'informant avec anxiété de ce qui se passait dans Paris. Le même soir, il prit Vidocq dans sa voiture et le conduisit aux Tuileries, ce qui peut être attesté par tous les employés du pavillon de Flore et par le commissaire de police attaché spécialement au château. C'est par suite de ces faits que de vives discussions se sont élevées, dit-on, entre M. Gisquet et M. Carlier, qui avait donné sa démission.

Le 6 juin, M. Gisquet a fait de vifs reproches à M. Paulin, commandant des pompiers, parce que ceux-ci étaient restés à leur poste sans prendre part aux affaires des 5 et 6. C'est avec les fusils des pompiers que se sont armés les hommes composant la brigade de Vidocq.

Voilà les moyens de gouvernement auxquels on est descendu. Un état de choses qui s'appuie sur une police qui rougit elle-même de son avilissement, est à jamais jugé. (Tribune.)

— On lit dans le Journal du Loiret, du 2 septembre:

« On a découvert avant-hier, dans la paillasse d'une fille qui avait été transportée à l'hospice de la Croix, où elle est morte au mois de mai dernier, deux paquets contenant chacun le cadavre d'un enfant dont l'un avait encore au cou un lien qui probablement avait servi à l'étrangler. Ces deux cadavres étaient dans un état qui indiquait évidemment que leur mort avait eu lieu à des époques fort éloignées l'une de l'autre. La naissance du dernier mort paraît devoir dater d'environ huit mois. Quelques jours avant cette découverte, le nouveau locataire du logement de cette fille avait trouvé dans le coin d'une grange les ossements d'un fœtus humain de sept mois à-peu-près, dont toutes les parties molles étaient tombées par suite de la putréfaction. Tout porte donc à croire que cette malheureuse s'était rendue coupable d'un triple infanticide. Elle en a du reste subi la peine, car elle fut la première atteinte du choléra dans le faubourg Madeleine, et l'infection des cadavres au milieu desquels elle vivait n'y a sans doute pas été étrangère. »

— A peine deux jours se sont-ils passés depuis que la tête et les membres d'un homme horriblement mutilé ont épouvanté les yeux des habitants de la capitale, qu'un crime nouveau et presque de même nature vient de se commettre. Hier soir, à huit heures, on a trouvé près le mur de ronde aux environs de la barrière du Mont-Parnasse et du clos de M. Perceval, le cadavre d'un vieillard de 65 à 70 ans; la tête était presque coupée, et le corps couvert de blessures. Ce cadavre a été reconnu pour être celui d'un marchand de volaille qui fournissait tous les cabarets de Grenelle et de Vaugirard; il venait de recevoir de l'argent quelques heures avant qu'on eût découvert son cadavre. A onze heures du soir, procès-verbal a été dressé par le commissaire de police de Vaugirard assisté du docteur Essène.

On croit qu'une bande de voleurs et d'assassins se réfugie dans les carrières de Montrouge, dont l'exploitation est abandonnée; ce qui porterait à le croire, c'est qu'il y a peu de jours qu'on a trouvé près de ces carrières le corps d'une femme assassinée récemment; elle avait été vue avec une chaîne d'or à son cou.

Ce matin, Vidocq et sa bande ont visité la pleine de Montrouge, de Vaugirard et de Grenelle. On espérait que les coupables seraient découverts.

— On lit dans l'Album de la Creuse:

« Deux évêques ont été nommés par Louis-Philippe et institués par le saint-siège; ils n'ont pu trouver un de leurs anciens confrères qui ait consenti à les sacrer. Ce fait est important, quoique peu de gens y fassent attention: il caractérise une révolte ouverte des chefs de l'église de France contre le gouvernement de juillet. Nous invitons les représentants du pays à recueillir tous les faits propres à manifester une pareille disposition, pour y avoir égard au vote du budget. »

— Dimanche matin, une rencontre a eu lieu au bois de Vincennes, entre M. Albert Bertier et M. Dumas, aide-de-camp du roi Louis-Philippe. Les deux adversaires ont échangé plusieurs coups de pistolet sans aucun accident.

— Une querelle et presque un combat singulier ont eu lieu la semaine dernière dans une commune de l'arrondissement de Cambrai (Nord), à la noce d'un jeune marié. Celui-ci avait un rival secret, et ce rival, invité à la noce, s'avisait d'y chanter des couplets où l'on remarquait ent'autres celui-ci:

Philippe aujourd'hui se marie,
Et moi, qu'à sa noce il convie,
Je vais prêter le bonheur
Que je lui souhaite en mon cœur.
Aucun obstacle ne s'apprête
A troubler le bonheur qu'il a;
Philippe est un homme de tête,
Et toujours il l'emportera.

Pris l'impitoyable refrain répétait en chœur:

Philippe est un homme de tête,
Et toujours il l'emportera.

Ce mauvais calembourg (il en portera) valut au poète un pot d'étain jeté à la tête, et au marié, la riposte d'un grand plat de faïence. On sépara les combattans, et le poète fut mis à la porte. (Patriote de Toulouse.)

— Il y a environ dix ans, M. Joseph Straszewich, jeune lithuanien, possesseur d'une assez grande fortune, et qui était venu faire à Paris un voyage d'agrément, habitait l'hôtel des Bains, rue St-Thomas-du-Louvre. Un matin, au moment où il se disposait à sortir pour une partie de plaisir, un homme entre chez lui d'un air très-agité: « Vous êtes Polonais, lui dit-il; sous Napoléon, j'ai servi avec vos braves compatriotes; je connais leur cœur, jamais ils ne refusent un service quand ils peuvent le rendre; c'est avec une intime confiance que je suis venu vous trouver; un malheur inattendu vient de me frapper, j'ai besoin de telle somme pour le réparer; pour vous cette somme est peu de chose; pour moi, elle est tout, c'est la vie, c'est l'honneur; elle sauve ma femme, mes enfans, elle me sauve du désespoir; me laisserez-vous partir sans me la donner? »

M. Straszewich ne sait d'abord que répondre; la somme sans être considérable est cependant assez forte pour n'être pas accordée sans réflexion, surtout à un homme qui ne présentait aucun titre, qui n'entrait dans aucun détail sur ses malheurs, et ne faisait pas même connaître son nom; un instant il hésite, il lui semble raisonnable de demander au moins quelques explications; mais l'étranger repète qu'il n'a pas un instant à différer, que quelques minutes de retard peuvent le perdre. Alors le cœur l'emporte, le jeune lithuanien ouvre son secrétaire et satisfait le soldat de Napoléon.

Plus de deux lustres se sont écoulés; M. Straszewich est retourné dans son pays où la mort de sa mère l'avait mis à la tête d'une fortune beaucoup plus considérable; mais ardent patriote, l'un des plus chauds défenseurs de l'héroïque Pologne, il aé mancipié tous ses serfs, il les armés pour la sainte cause de la liberté. . . ; c'est assez dire que M. Straszewich est entièrement ruiné, que ses grandes richesses ont été confisquées par les ordres du grand czar, et que pour éviter la généreuse disposition de Nicolas à son égard, il a dû s'empresse de quitter la Pologne; aujourd'hui il est réfugié à Paris.

Il y a quelques jours un individu se présenta chez lui. « Me reconnaissez-vous? » lui dit-il. M. Straszewich le regarde, il n'en a aucun souvenir. « Comment! il y a dix ans, rue St-Thomas-du-Louvre, cet homme qui vient implorer votre secours, vous avez oublié ses traits; mais moi je n'ai pu oublier le service que vous m'avez rendu; je viens d'apprendre vos malheurs, je sais qu'à votre tour vous êtes ruiné, je vous rapporte ce que vous m'avez avancé. J'ai cru pouvoir y joindre les intérêts. » Il dépose alors sur la table environ le double de la somme prêtée, puis il ajoute: « Ceci ne m'inquiète pas, c'est maintenant à moi à vous faire des offres de service; grâce à vous, mes affaires ont prospéré. Je m'appelle L. . . , je suis chef d'une bonne maison de commerce de Bordeaux; venez y voir cette famille qui vous doit tout, c'est elle qui vous offre aujourd'hui un asile pour vous et votre famille. »

Nous savons que M. Straszewich a accepté la somme qu'il avait si généreusement avancée, mais que malgré les vives instances de M. L. . . il a positivement refusé les intérêts en disant qu'en venant à son secours, il n'avait jamais entendu faire un placement qui dut lui rapporter. L'offre faite par la famille de M. L. . . a été reçue avec reconnaissance, mais éga-

lement refusée; après avoir usé noblement de tous les avantages d'une fortune considérable, M. Joseph Straszewich a su trouver dans ses propres talens les moyens de conserver une noble indépendance. Ce généreux Polonais est l'auteur d'un bel ouvrage à gravure, intitulé: *Les Polonais et les Rolonaises*, qui obtient le plus brillant succès.

— Ces jours derniers on avait beaucoup applaudi au théâtre de Brest ces paroles de *Mazaniello*: « Imposez les objets de luxe, et n'imposez par les objets de première nécessité du peuple. » Il paraît que quelques officiers ont joint leurs applaudissemens à ceux du public, et M. le baron Gelibert, commandant de la place, a publié à ce sujet un ordre du jour où nous lisons:

« Depuis quelque tems, plusieurs jeunes officiers de la garnison se font remarquer au spectacle par leur peu de décence, et attirent les regards du public qui juge impartialement.

« Quelques-uns, qui pourraient être cités, ne se font pas un scrupule de s'associer avec des jeunes gens que l'autorité locale surveille comme les instigateurs des impropres bruyantes dont la salle de spectacles retentit quelque fois, sans s'inquiéter du tort qu'ils se font dans l'esprit public, tort qui réjaillit toujours sur le corps d'officiers dont ils font partie.

« Cette conduite, peu en harmonie avec le respect dû à l'uniforme français, ne peut plus être tolérée, soit qu'elle soit le résultat de l'oubli des convenances, soit qu'elle soit le résultat d'une tête légère et irréfléchie, etc. etc. »

— Nous avons annoncé que Dennis Collins, accusé d'avoir lancé une pierre dans la voiture du roi d'Angleterre, lorsque S. M. britannique se rendait par curiosité aux courses de chevaux à Ascott, avait été mis en jugement aux assises d'Abington, dans le Berkshire, et qu'il avait été condamné à être pendu, à être ensuite coupé par quartiers, et à rester exposé sur le lieu du supplice jusqu'à l'entière dissolution de son cadavre.

Aucune des dispositions de cette sentence ne sera exécutée. D'après l'usage suivi en pareil cas, il n'a point été fait grâce au condamné; mais il lui a été accordé un sursis indéfini (*respite*) pour s'assurer de l'état de ses facultés mentales. Ainsi, il restera toute sa vie en prison comme y sont demeurés une dame Lambert et un nommé Hatfield qui avaient attenté à la vie de Georges III.

— Lorsque M. Dupin remit à M. de Jouy, quelques jours avant sa réception à l'Académie française, le discours qu'il avait préparé, afin que le directeur pût préparer à son tour la réponse qu'il devait lui faire, M. de Jouy fit remarquer au nouvel académicien que sa péroraison ne contenait pas les quelques mots d'usage à la louange du roi. « Nous ne nous comprenons plus. » Telle fut, dit-on, la réponse du célèbre avocat. Cependant la veille de l'installation, M. de Jouy reçut un petit supplément qui annonçait que l'harmonie était rétablie entre le récipiendaire et le roi des Français. Aussi les habiles et les politiques vont disant que dès ce jour là M. Dupin était assuré de sa nomination au ministère de la justice.

— Le duc Charles de Brunswick est allé hier à Neuilly pour parler au roi; il n'a pu parvenir à lui. Il a renouvelé sa démarche aujourd'hui à 11 heures. Il veut soumettre à S. M. une consultation signée par deux avocats légitimistes fort connus au Palais et qui tend à prouver que le gouvernement ne peut l'expulser de France. Le prince est porteur en même tems d'un mémoire dans lequel il tend à démontrer qu'il ne s'occupe nullement de politique, et que les reproches qu'on lui fait d'organiser des moyens d'agression contre son frère sont le résultat d'une intrigue ourdie contre lui pour le faire quitter Paris.

Nous ne savons pas quels seront les résultats des démarches du duc. Nous disions il y a quelques jours que son départ pour la Suisse ne pouvait tarder. Hier et ce matin tous les journaux ont dit que ce départ paraissait fixé au 20.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 3 septembre. — Consolidés, 84 3/8 à 1/2.

— L'*Antaly*, capitaine Overton, est arrivé à Plymouth, venant d'Oporto, qu'il a quitté le 25 août, un jour plus tard que le *Stag*. Nous ne croyons pas cependant qu'il ait apporté des nouvelles plus fraîches. L'*Alfred* est aussi entré en rivière venant de Lisbonne, mais il est probable qu'il n'apporte non plus aucunes nouvelles.

— Des lettres de New-York, reçues par le *Silas-Richardt*, sont plus rassurantes sur l'état de la santé dans cette ville. Les affaires ont repris quelque activité.

Les nouvelles de Québec et de Montréal sont également moins effrayantes.

— Le nombre des émigrans jusqu'à la fin de juillet se montait à 41,809, dont 23,240 venus d'Irlande, 14,375 venus d'Angleterre, 3825 venus d'Ecosse, et le reste de la Nouvelle-Ecosse, de la Nouvelle-Brunswick et de Hambourg. Le nombre d'émigrans en 1851 monta à 37,520 (augmentation de 4,289 dans un peu plus de six mois).

— La saison a été très-favorable dans le Canada et les récoltes s'annoncent devoir être belles.

— Le marquis de Palmella et son sous-secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, le chevalier de Barboza, partent aujourd'hui. Ils sont accompagnés d'un messenger attaché au Forcing-Office, qui est porteur de dépêches.

— Hier devait partir un bâtiment à vapeur avec un chargement considérable pour le gouvernement d'Oporto; mais une protestation faite par M. Sampaio, agent de don Miguel, contre certains agens de don Pedro, au sujet du bill contre l'enrôlement à l'étranger, a nécessité un petit retard. Nous sommes heureux d'apprendre que cet obstacle n'affectera que matériellement la cause des constitutionnels portugais.

— L'*Albion* entre dans les détails les plus circonstanciés au sujet de l'application de la loi sur les étrangers, et se réjouit que le gouvernement ait enfin songé à montrer de la justice.

— Le bruit a couru dans les cercles diplomatiques que le prince Talleyrand ne doit pas revenir en Angleterre, et que son poste doit être rempli

par le duc Decazes. Nous pouvons annoncer que jusqu'à présent on ne sait rien de cela à l'ambassade française. Les lettres du prince annoncent qu'il sera de retour ici à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

— On parle dans la Cité des lettres d'Oporto du 25 août qui portent que trois partis de guérillas se sont formés en faveur de don Pedro et tiennent la campagne, principalement du côté de Coimbra.

Nous apprenons aussi que le vaisseau de 1,500 tonneaux, acheté pour don Pedro, a mis à la voile, ainsi qu'un navire à vapeur ayant à bord 50 canons destinés pour ledit vaisseau, 120 matelots, et une grande quantité de fusées à la congève.

— Voici un tableau exact des créatures humaines tenues en esclavage:

Colonies anglaises,	800,000
Id. françaises,	200,000
Cuba et Porto-Ricío,	500,000
Autres colonies étrangères,	75,000
Etats-Unis,	1,650,000
Brésil,	2,000,000
Total,	5,225,000

— Des lettres de Madrid, du 21 août, annoncent que tous les efforts du parti apostolique pour faire renvoyer du ministère Ballesteros et le comte d'Alcudia sont restés jusqu'ici sans succès.

L'Espagne n'interviendra donc pas dans les affaires du Portugal.

VARIÉTÉS.

DE LA PORTE COCHÈRE,

EN MATIÈRE DE PROVOCATION A LA RÉVOLTE.

Le crime est une affaire de localité; et la moralité d'un acte dépend beaucoup, à ce qu'on dit, du degré de latitude: à ce point que tel fait qui vous mérite le pal à Constantinople, vous attire la Croix-d'Honneur à Paris; et que même telle chose qui peut être vertu au château, est regardée comme infamie dans la rue St-Martin. Cette observation est si vraie et si universellement incontestée, que nous nous abstiendrons d'en parler plus longuement.

Mais ce que nous voulons signaler, dans l'intérêt de tous les citoyens, c'est l'extension que le parquet, sans le vouloir, vient de donner, à ce principe, par l'organe de M. Partarieu-Lafosse. J'aime M. Partarieu-Lafosse.

M. Partarieu-Lafosse n'est point un de ces Rétif-de-la-Bretonne, un de ces substituts quand même, qui accusent à tort et à travers, qui soutiennent jusqu'à extinction de chaleur naturelle l'acte de prévention qu'ils ont une fois lancé, et qui se feraient tuer sur la brèche d'un réquisitoire, sans reculer d'un chef d'accusation. M. Partarieu-Lafosse fait volontiers des concessions quand il ne peut pas faire autrement; il s'en rapporte quelquefois à la prudence des jurés, quand il ne sait plus que dire; et même, après avoir demandé la tête d'un coupable, il pousse la modération jusqu'à se rabattre, sans trop de façons, sur les galères à perpétuité.

Le sage, dit-on, sait se contenter de peu. M. Partarieu-Lafosse nous a donné l'autre jour une grande preuve de cette sagesse antique. Voici l'affaire. Un jeune homme avait été arrêté à la suite des deux glorieuses, sur la dénonciation, notamment, de deux de ses voisins qui prétendaient avoir entendu dire qu'on l'avait entendu se livrer à une provocation à la révolte; provocation suivie d'effets, puisqu'aussi bien, dans ce même moment, on se battait à une demi-lieue de là. Il ne s'agissait donc de rien moins, pour lui, que d'être condamné à la guizotine.

Heureusement, à l'audience les témoins à charge ayant répondu à chaque question qu'ils ne savaient pas ce qu'on voulait leur dire, et deux seules femmes ayant persisté à soutenir que l'accusé avait dit, en apprenant que les dragons chargeaient le peuple: « Dieu! est-ce que ce serait comme sous Charles X? » M. de Brion, l'ancien ami de M. de Chantelauze, qui présidait les assises, demanda à ces deux cancanières si l'accusé, quand il proférait cet atroce propos, était dans la rue même, ou sous la porte cochère de la maison. M. de Brion est l'un des hommes les plus spirituels du siècle.

Les deux femmes lui répondirent que l'accusé n'était pas tout à fait à la rue, et que les deux tiers de son corps pouvaient bien être sous la porte cochère.

Ce qu'entendant, M. Partarieu-Lafosse se leva gravement, au milieu de Philarité que la futilité de pareilles charges commençaient à faire naître sur les bancs des jurés eux-mêmes; M. Partarieu toussa, cracha et se livra alors à une savante dissertation sur la porte cochère, considérée comme circonstance atténuante.

« Du moment, dit-il, que l'accusé n'était pas entièrement

à la rue, et que les deux tiers de sa personne étaient encore sous la porte cochère, doit-on regarder comme proférés dans un lieu public, les atroces propos qu'il a vociférés dans cette situation amphibie? C'est une question, MM. les jurés, que j'abandonne à vos méditations; le ministère public s'en rapporte entièrement à votre sagesse. » M. Partarieu fut éloquent, ce jour-là, comme une porte cochère. Les jurés s'en allèrent méditer; ils rentrèrent à pas lents, et leur président, mettant la main sur son cœur, s'écria, d'une voix solennelle: « Devant Dieu et devant les hommes: Non, l'accusé n'est pas coupable. » Sous-entendant ces mots: « Attendu que les vociférations qui lui sont imputées ont été proférées sous la porte cochère. »

En conséquence de quoi, l'accusé fut remis en liberté après quatre-vingt-quinze jours de cachot. Merci de la clémence! trois pouces de plus, c'était fait de lui!

Si bien qu'il est acquis maintenant, contre l'attente de M. Partarieu lui-même, que lorsqu'il n'y a aucune charge contre vous, et que vous êtes complètement innocent, la porte cochère est une circonstance extrêmement atténuante.

Car, la porte cochère est une espèce d'anséatique, un endroit neutre, un territoire indépendant. La porte cochère fait partie de nos libertés actuelles. Nous avons désormais la pétition, la presse et la porte cochère. La porte cochère est même la plus précieuse de beaucoup. Les pétitions doivent être conçues en style respectueux, sous peine d'être renvoyées indécachetées, et la presse a le cou fort serré déjà. La porte cochère seule assure à la pensée une parfaite indépendance. Jadis, ce qu'on craignait de dire en France, on l'allait dire à Amsterdam, à Bruxelles, à La Haye, à Genève. Eh bien! on pourra se borner maintenant à l'aller dire sous la porte cochère. Car on peut tout dire sous la porte cochère, en ayant soin toutefois de se placer bien perpendiculairement sous le ceintre. Vous pouvez y dire que ci que ça, et cœtera, qu'il y a dans tout ce qui se passe ou trahison ou imbécillité, à moins qu'il n'y ait les deux choses à la fois; vous pouvez y dire que Dumouriez s'est enfui accompagné de plusieurs autres; que telle scène a eu lieu à Hartwell entre Louis XVIII et certain personnage qui jurait alors par ses grands dieux que les couleurs tricolores lui seraient en horreur toujours; que telle autre scène s'est passée dans le parc de Neuilly, le 30 juillet 1830. Vous pouvez y dire que M. Thiers, pendant son sous-secrétariat au ministère des finances, a...

Ah! farceur que vous êtes, vous n'êtes plus sous la porte cochère!...

— Mais si fait!

— Oh! du tout!... Voyez, voyez... votre tête dépasse au moins d'une ligne et demi le ceintre de la porte. Ainsi, prenez garde!

— Eh! quoi! pour une ligne...

— Mon dieu oui, pour une ligne. La moitié de votre tête au moins doit être par de là: c'est la règle; la moitié, plus un cheveu. Ce n'est qu'à cette condition que vous pouvez jouir de votre franc parler.... Rentrez donc un tant soit peu, c'est bien; et vous pouvez reprendre sans danger la suite de vos réflexions. Vous pouvez exprimer hautement votre manière de penser sur l'ostentation de certaines promesses, sur leur violation; vous pouvez vous y moquer de tous les moyens de charlatanisme qu'on emploie; vous pouvez y gloser à votre aise, sur le caractère de tels personnages, sur leur poltronerie, leur lâcheté, leur avarice, leur rapacité...

— Ah! bah! parole d'honneur?... ma foi, tant mieux! vous me rendez l'espoir. Ils peuvent sacrifier nos alliés, assommer les patriotes, embrigader des forçats libérés, et éreinter la presse. Rien n'est perdu encore, puisqu'il nous reste la porte cochère.

M. MARGAT, aéronaute, breveté du roi, donnera demain dimanche 9 septembre une séance dans la vaste cour des Augustins, n° 5, rue des Augustins.

La première expérience qui aura lieu à quatre heures et demie de l'après-midi, sera l'ascension d'un ballon à détonation, une expérience sur la formation du gaz hydrogène; un joli petit aérostat sera offert aux dames; viendra ensuite l'ascension de quatre ballons qui élèveront dans les airs un quadrupède qui fera la descente en parachute; les expériences se termineront par la grande ascension d'une deesse de grandeur naturelle, représentant Vénus dans un char conduit par deux colombes, et entraîné par une flotte de cinq ballons.

Fanfare militaire, détonation aérienne pendant les préparatifs. Prix d'entrée: 1 f. par personne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(534) Dimanche, 9 septembre 1852, sur la place du marché de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en commodes, bureau, glaces, tables, chaises, armoires, une charrette à deux roues, une vache à fruit, un cheval noir, un âne gris, environ trois voitures de bois de moules à brûler, et 100 fagots de bois sarmant et autres, 60 quintaux de foin et environ 20 quintaux de paille, etc., etc.

DEMARRE.

(530) Dimanche prochain, 9 septembre courant, à l'issue de la messe paroissiale, sur la place publique de la commune de Caluire et au-devant de l'église, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis, consistant en commodes, secrétaire, tables, garde-manger, buffet, chaises, batterie de cuisine, linge de table et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(528) A VENDRE AUX ENCHÈRES, Par le ministère de M^e Coron, notaire à Lyon, rue du Plâtre, n° 1.

Le lundi 10 septembre 1852, à neuf heures du matin, au rez-de-chaussée de la maison formant l'angle des rues Petit-Soulier et de l'Hôpital, le fonds de marchand de cheveux et perruquier-coiffeur, dépendant de la succession de la dame veuve Penet.

LA VENTE A L'ENCAN

Des 100,000

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES,

Se fait tous les soirs à 6 heures, rue Puits-Gaillot, près le théâtre.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

Les nombreuses guérisons opérées chaque jour dans plus de 80 villes de France et de l'étranger par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau. Se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 23, à Lyon. (On fait des envois.)

(535)

(G) Un homme âgé de 42 ans, ayant conduit divers travaux, connaissant la comptabilité, qui y a rapport, le cubage des divers matériaux, etc. Le même ayant précédemment géré une filature bourre de soie, laine et cachemire, désire se placer, soit dans une fabrique, soit comme conducteur des travaux ou comme gérant de propriété ou autre.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser place des Jacobins, n° 5, au 2^{me}, à M. Beaucamp.

AVIS INTÉRESSANT.

Le sieur Odier, breveté, a l'honneur d'exposer au public que d'après maintes épreuves qu'il a faites à Vienne seulement, en présence des autorités, où il a obtenu un plein succès, il offre au public à faire paraître samedi, 8 du courant, entre 5 et 6 heures du soir, un bateau mu par un nouveau moyen, faisant sur terre comme sur le Rhône deux lieues par heure, avec l'aide seulement de moitié de chevaux que l'on emploie ordinairement.

Le trajet sera du pont Morand à la Mulatière, les chevaux attelés au bateau et à la nage; il sera visible le dimanche 9 à l'auberge de la Couronne, grande rue de la Guillotière, n° 1, à l'entrée du faubourg, à droite. Il sera conduit sur terre par un faible cheval. (552)

BURSE DE LYON. — 7 septembre 1852.

COURS DES MARCHANDISES.

5 1/2 p. 010 au compt.	99 45	99 50	99 40	99 50
— fin courant.	99 35	99 40	99 55	99 40
EMP. 1851 au compt.	99 60	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	69 30	69 40	69 50	69 40
5 p. 010 au compt.	69 30	69 40	69 50	69 40
— fin courant.	69 45	69 55	69 45	69 50
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81 55	81 55	81 50	81 55
— fin courant.	81 45	81 55	81 50	81 55
CORTÈS.	"	"	"	"
ESPAG. Emp. royal.	78 5/8	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	58	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANALUX . .	1040	"	"	"
C ^o HYPOTHÉCAIRE . .	535	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	200	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	80 1/2	"	"	"
EMPRUNT BELGE . . .	78 5/8	"	"	77 5/8

DENRÉS.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.